

15g. Cotisation, contributions et autres versements des organismes internationaux (y compris ceux du Commonwealth) et aux programmes internationaux et multilatéraux d'aide économique et spéciale, selon le détail des affectations, \$256,000.

M. Nesbitt: Il y a ici une contribution de \$25,000 au programme des Nations Unies pour l'enseignement et la formation outre-mer de Sud-Africains. Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer ce point.

L'hon. M. Benson: Oui, car je me souviens de ce crédit. Je m'étais demandé moi-même si nous n'étions pas en train de contribuer à la formation de gens qui croient en quelque chose qui ne nous inspire pas confiance. On m'a assuré que cet argent sert à aider des jeunes noirs qui ont quitté l'Afrique du Sud pour s'instruire en dehors de ce pays. Je pourrais donner de plus amples explications si j'avais quelques minutes à ma disposition.

M. Nesbitt: J'ai pensé que c'était là l'objet du crédit. Ce qui m'inquiète, c'est que nous créerons peut-être un précédent ici et devons ensuite contribuer des fonds en faveur d'étudiants de je ne sais de combien de pays du monde, sous prétexte qu'ils ne voient pas d'un bon œil le gouvernement de leur propre pays. Je songe à bon nombre de pays où l'on pourrait établir des fonds de ce genre. Nous créons peut-être un précédent ici qui serait des moins souhaitables. Nous apportons nous-mêmes une aide considérable pour ce qui est de l'instruction des étudiants étrangers et j'imagine que les députés sont très en faveur d'un programme de ce genre. Mais je me demande si le précédent que nous créons ici est une bonne chose. Le ministre pourrait-il se renseigner afin de savoir si l'Afrique du Sud contribue à cette entreprise des Nations Unies? Il serait intéressant de connaître la réponse, bien qu'il soit peut-être incapable de nous la fournir immédiatement.

L'hon. M. Benson: Je ferai sûrement mon possible pour donner une réponse plus détaillée au député. Dans l'intervalle, je puis lui assurer que le cabinet a examiné la question très attentivement avant de prendre une décision au sujet de cette subvention et il en a conclu que le crédit serait tout à fait approprié dans les circonstances.

(Le crédit est adopté.)

35g. Assistance économique, technique, éducative et autre, selon le détail des affectations, \$3,500,000.

(Le crédit est adopté.)

FINANCES

1g. Administration centrale, y compris l'exécution des lois sur les prêts garantis, \$125,200.

L'hon. M. Bell: Il y a un crédit ici au montant de \$35,200 accompagné de la note suivante: «Moins: Somme recouvrable du Conseil du Trésor pour services administratifs.» Le ministre peut-il nous en donner la signification? S'agit-il d'un des crédits magiques dont nous avons entendu parler tantôt? Ce montant est-il recouvrable de toute façon ou simplement parce qu'il est inclus dans le crédit dont il s'agit ici?

L'hon. M. Benson: Le montant est recouvrable vu que le ministère des Finances assure des services administratifs pour le Conseil du Trésor, qui est maintenant un ministère distinct. Un montant est versé au ministère des Finances et le ministère des Finances demande simplement le solde.

(Le crédit est adopté.)

3g. Subvention au Fonds de dotation de l'Institut Vanier de la famille, \$167,000.

M. Cowan: Je voudrais demander au ministre si le soutien de l'Institut Vanier de la famille est assuré exclusivement par le montant d'un fonds de dotation. S'agit-il ici d'une unique subvention à l'Institut ou y aura-t-il des subventions annuelles de la part du gouvernement à ce sujet?

L'hon. M. Benson: Le gouvernement a versé à l'Institut Vanier une subvention de capital qui a été approuvée par le Parlement. En outre, le Parlement a consenti à verser à l'Institut des contributions égales à celles qu'il reçoit, jusqu'à concurrence d'un montant maximum. Le crédit dont il s'agit ici est l'équivalent, dollar pour dollar, du montant recueilli par l'Institut.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

Contrôleur du trésor—

25g. Administration, y compris l'exécution des lois sur la pension et la retraite, et dépenses recouvrables faites pour le compte du Régime de pensions du Canada, \$440,900.

PÊCHERIES

Administration—

1g. Administration centrale, \$23,000.

Gestion et expansion des pêcheries—

15g. Subventions, contributions et subsides selon les montants et sous réserve des conditions spécifiées dans les sous-crédits énumérés au détail des affectations, \$300,000.